

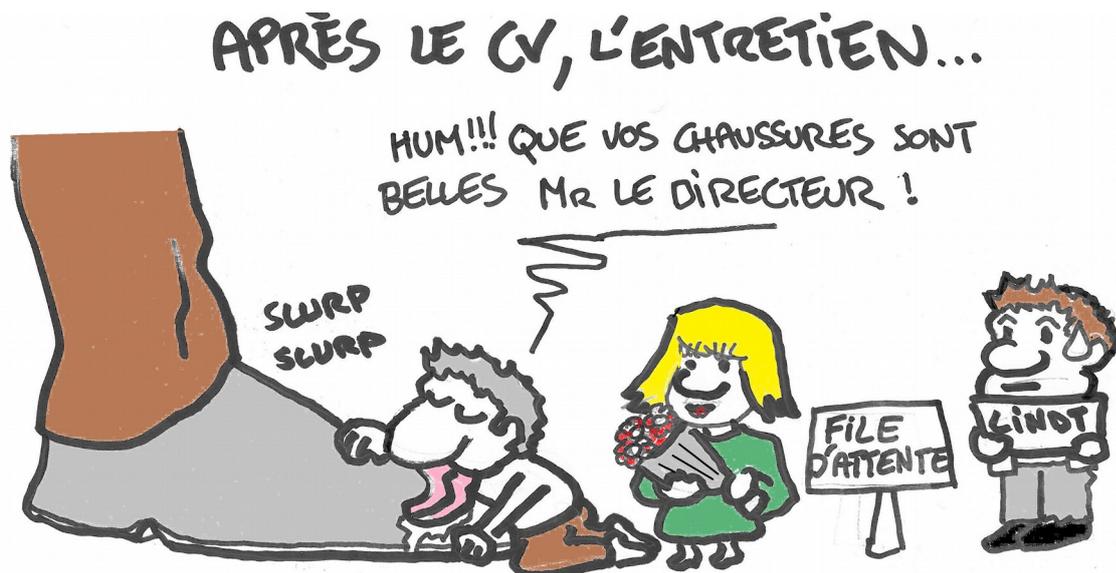
SPIP 78 : Mobilisés pour les droits des agents à la mutation

Depuis plus de deux mois les SPIP se mobilisent contre les nouvelles lignes directrices de gestions actant les nouvelles modalités de mutations au sein du ministère de la justice ! Les agents de Bois d'Arcy sont ainsi mobilisés depuis le 3 décembre!

Les enjeux de la réforme :

La loi de transformation de la fonction publique votée en août 2019 supprimait la consultation des CAP dans le cadre des demandes de mutations des fonctionnaires. Fin 2019, notre ministère déclinait cette loi dans des lignes directrices de gestion du personnel commune à toutes les directions du ministère de la justice. Hormis les personnels de surveillance exclus de ce dispositif, tous les fonctionnaires, catégories A, B et C n'auront plus la possibilité **de muter sur des critères objectifs et équitables**.

Finies l'ancienneté et la situation familiale, c'est maintenant les chefs de services qui **recruteront à leur guise et en toute opacité** les agents qui auront l'honneur et le bonheur de travailler sous leurs ordres.



Voilà ce qui nous est vendu comme la modernisation de la fonction publique : **La porte ouverte au clientélisme et une prime à la servilité** ! Si vous voulez muter, il va falloir apprendre à acquiescer en cœur et répondre à toutes les envies de votre chef de service !

SPIP 78 : Mobilisés pour les droits des agents à la mutation

II Les services d'Île-de-France :

Plus que jamais nous dénonçons donc ce projet de nouvelles modalités de mutation. Sous-effectifs chroniques, réforme statutaire à l'arrêt, retraites, mobilité, contractualisation massive, changements permanents, rien ne nous sera épargné.



**CPIP EN MAISON
D'ARRÊT EN RÉGION
PARISIENNE**

Les agents sur les établissements et les SPIPs franciliens sont les premiers touchés par toutes ces problématiques : premiers postes, conditions déplorables de travail, sous-effectifs, surpopulation pénale, impossibilité de formation !

Pour tous ces bons et loyaux services rendus à l'administration, **désormais nos chefs de service pourront nous bloquer en poste pour nécessité de service.** Cette première affectation a intérêt à bien se passer **car elle pourrait devenir notre prison !**

Pourquoi s'arrêter en si bon chemin, après 10 ans en poste si par miracle les agents arrivent à construire quelque chose dans ces conditions, on leur montrera gentiment la sortie **car on instaure aussi des durées maximales en poste !**



Le Comité Technique Ministériel durant lequel les nouvelles modalités de mutation des CPIPs seront présentées se déroulera donc le 06/02/2020 à la DAP. **Afin de montrer notre détermination aux décideurs, la CGT IP et le SNEPAP FSU Île de France appellent donc à un rassemblement à cette date.**

Tous devant la DAP le 06 février 2020 à 10h

Maintenons la pression et montrons notre détermination à garder une mobilité juste et équitable !